

DIRECTION DU CONSEIL JURIDIQUE
ET DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

DIVISION DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
BUREAU DES TRAITÉS

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 décembre 2025

Réf : JJ9830C
Tr./031-19

NOTIFICATION DE SIGNATURE

Etat : Albanie.

Représenté par : M. Dastid KORESHI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe.

Instrument : Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 20 avril 1959 (STE n° 31).

Date d'entrée en vigueur de l'instrument : 4 septembre 1960.

Date de signature : 3 décembre 2025.
(Signature sous réserve de ratification)

Réserves /
Déclarations : /

Notification faite conformément à l'article 11 de l'Accord.

Copie à tous les Etats membres.